

des grâces et des dons qu'il nous accorde, et qui sont entretenus par notre vertu, ou qui s'éteignent par notre faute.

LETTRE CXX.

A ALGASIA.

Sujet des onze questions adressées par Algasia à saint Jérôme.

1. Pourquoi Jean-Baptiste envoie ses disciples au Seigneur lui faire cette demande : « Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? » alors que lui-même avait dit auparavant de Jésus : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. »
2. Que signifie cette parole de saint Matthieu : « Il n'achèvera pas de briser le roseau ployé, il n'éteindra pas le lin qui fume encore ? »
3. Quel est le sens de cette autre parole consignée dans le même Evangile : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même ? » Qu'est ce renoncement à soi-même, ou bien comment se renonce-t-on en suivant le Sauveur ?
4. Que veut dire ce qui est encore écrit dans Matthieu : « Malheur alors aux femmes enceintes et à celles qui nourriront ; » puis : « Priez afin que votre feuille n'ait pas lieu dans l'hiver, ou le jour du sabbat ? »
5. Que signifie ce qui est écrit dans l'Evangile selon saint Luc : « Et ils ne le reçurent pas, parce qu'il avait l'apparence d'un homme qui se rend à Jérusalem ? »
6. Qu'est ce fermier d'iniquité que le Seigneur lui-même a loué ?
7. Dans quel sens faut-il entendre ce que nous lisons

EPISTOLA CXX.

AD ALGASIAM.

CAPITULA XI QUESTIONUM ALGASIE AD S. HIERONYMUM.

- I. Cur Joannes discipulos suos mittit ad Dominum ut interrogarent eum : « Tu es qui venturus es, an alium expectamus ? » cum prius ipse de eodem diceret : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. »
- II. Quid significet quod in Mattheo scriptum est : « Arundinem quassatum non confringet, et liliam fumigans non extinguet. »
- III. Quem sensum habet quod in Evangelio Matthei scriptum est : « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum. » Que est sui abnegatio ; aut quomodo qui sequitur Salvatorem seipsum negat.
- IV. Quid vult significare quod in eodem Mattheo scriptum est : « Vae pregnantibus et nutrientibus in illis diebus ; » et : « Orate ut non fiat faga vestra in hyeme, vel sabbato. »
- V. Quid sibi velit quod scriptum est in Evangelio secundum Lucam : « Et non receperunt, quia facies ejus erat vadens Jerusalem. »
- VI. Quid sit viliculus iniquitatis qui Domini voce laudatus est.

dans l'Épître aux Romains : « A peine si quelqu'un voudrait mourir pour un juste ; car quel est celui qui brave la mort pour un homme de bien ? »

8. Que signifie ce que l'Apôtre écrit encore aux Romains : « L'occasion étant donnée, le péché par suite de ceux qui l'ont suivi ; mais vous méritez bien d'être appelée la reine de Saba, vous dont le corps mortel n'est point dominé par le péché, et qui, vous étant portée de toute votre âme vers le Seigneur, entendrez de sa bouche : « Revenez, revenez, fille de Snam. » *Cant. vi, 12.* Le mot *Saba*, nous le rendrons dans notre langue par *retour* ou *conversion*. J'ai remarqué que toutes vos questions portent sur l'Evangile et sur l'Apôtre, ce qui me donne lieu de croire que vous ne lisez ou ne comprenez pas assez l'Ancien Testament ; il est néanmoins enveloppé de tant de difficultés et de figures prophétiques qu'on est dans la nécessité de l'interpréter d'un bout à l'autre : c'est la porte orientale, d'où nous vient la véritable lumière, par laquelle le pontife entre et sort, qui reste toujours fermée, *Ezech. xliii, xliiv*, ne s'ouvrant que devant le Christ, *Apoc. v*, parce que lui seul a la clé de David ; il ferme et personne n'ouvre, il ouvre et personne ne ferme ; vous ne pouvez donc entrer qu'autant qu'il vous le permet, et dire alors : « Le Roi m'a fait entrer dans la chambre nuptiale. » *Cant. i, 3.* Je me suis encore étonné que vous laissiez de côté la
10. Que signifie ce que le même apôtre écrit aux Colossiens : « Que personne ne vous subjugue dans l'abaissement de l'âme et la religion des anges ? » et la suite.
11. Que veut dire encore ce que le même apôtre écrit aux Thessaloniens : « Il faut que l'apostasie vienne d'abord et que l'homme de péché se manifeste ? » et la suite.

PREFACE. — Mon fils Apodemus, qui vient de consacrer la signification de son nom par ce long voyage qu'il a fait pour se rendre auprès de nous, et qui, des rivages de l'Océan, des extrêmes confins de la Gaule, laissant Rome sur son chemin, est venu chercher Bethléem afin d'y trouver le pain céleste, et d'exhaler après s'en être rassasié ce cri de l'âme : « De mon cœur s'est échappée la bonne parole, je dis mes œuvres au roi, » *Psal. xliiv, 1*, m'a porté sous un pilon les plus grandes questions, dont vous l'avez chargé pour moi, comme il le déclare. En les lisant j'ai compris que le zèle de la reine de Saba, qui vint des extrémités de la terre pour en-

VII. Quo sensu accipiendum est, quod in Epistola legimus ad Romanos : « Vix enim pro justo quis moritur ; nam pro bono forsitan quis audeat mori ? »

VIII. Quid sibi vult quod ad Romanos scribit Apostolus : « Occasione accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. »

IX. Quare Apostolus Paulus in eadem ad Romanos scribit Epistola : « Optabam ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, » et reliqua.

X. Quid sibi velit quod idem Apostolus ad Colossenses scribit : « Nemo vos superet, volens in humilitate mentis et religione Angelorum, » et reliqua.

XI. Quid est quod idem Apostolus ad Thessalonicenses scribit : « Nisi discessio venerit primum, et revelatus fuerit homo peccati, » et reliqua.

Explicitum Capitula.

HIERONYMUS AD ALGASIAM.

De questionibus XI.

PREFATIO. — Filius meus Apodemus qui interpretationem nominis sui, longa ad nos veniens navigatione, signavit, et de Oceani litore atque ultimis Galliarum finibus, Roma præterita, quævisit Bethleem, ut in-

tendre la sagesse de Salomon, était complètement en vous. III *Reg. x* ; *Matth. xii*. Je ne suis certes pas Salomon, ce prince qui par sa sagesse est mis au-dessus des hommes qui l'ont précédé et de ceux qui l'ont suivi ; mais vous méritez bien d'être appelée la reine de Saba, vous dont le corps mortel n'est point dominé par le péché, et qui, vous étant portée de toute votre âme vers le Seigneur, entendrez de sa bouche : « Revenez, revenez, fille de Snam. » *Cant. vi, 12.* Le mot *Saba*, nous le rendrons dans notre langue par *retour* ou *conversion*. J'ai remarqué que toutes vos questions portent sur l'Evangile et sur l'Apôtre, ce qui me donne lieu de croire que vous ne lisez ou ne comprenez pas assez l'Ancien Testament ; il est néanmoins enveloppé de tant de difficultés et de figures prophétiques qu'on est dans la nécessité de l'interpréter d'un bout à l'autre : c'est la porte orientale, d'où nous vient la véritable lumière, par laquelle le pontife entre et sort, qui reste toujours fermée, *Ezech. xliii, xliiv*, ne s'ouvrant que devant le Christ, *Apoc. v*, parce que lui seul a la clé de David ; il ferme et personne n'ouvre, il ouvre et personne ne ferme ; vous ne pouvez donc entrer qu'autant qu'il vous le permet, et dire alors : « Le Roi m'a fait entrer dans la chambre nuptiale. » *Cant. i, 3.* Je me suis encore étonné que vous laissiez de côté la

(1) Cet Alethius est probablement le même que celui à qui saint Paulin écrivit une lettre qui nous est restée, la trentetroisième de la collection. Il était frère de Florentin, évêque de Cahors et son successeur dans ce siège. Le pays des Cadurciens était donc la patrie d'Algasia, comme l'Aquitaine celle d'Helshin, pour qui fut composée la dissertation précédente.

veniret in ea colesset panem, et satrapras eructaret in Domino ac diceret : « Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea regi, » *Ps. xliiv, 1*, detulit mihi in parva schedula maximas questiones, quas a te datas, mihi que tradendas diceret. Ad quarum lectionem intellexi studium Regina Saba in te esse completum, que de finibus terre venit audire sapientiam Salomonis in *Reg. x* ; *Matth. xii*. Non quidem ego Salomon, qui et ante se et post se, cunctis hominibus præfatur sapientia ; sed in Regina appellanda es (al. ex) Saba, in cuius mortali corpore non regnat peccatum, et que ad Dominum tota mente conversa, audies ab eo : « Convertere, convertere, Snamilis. » *Cant. vi, 12.* Eleanim Saba in lingua nostra conversionem sonat. Simulque animalivertit quod questuncula tua de Evangelio tantum et de Apostolo proposita, indicant te veterem Scripturam aut non satis legere, aut non satis intelligere, que tantis obscuritatibus et futurorum typis obvoluta est, ut omni interpretatione egeat : et porta orientalis, de qua verum lumen exoritur, et per quam Pontifex ingreditur et egreditur,

source admirablement pure qui coule près de vous, pour venir puiser si loin à notre mince ruisseau ; que, négligeant les eaux de Siloé, qui marchent avec tant de calme et de silence, *Isa. viii*, vous ayez désiré celles de Sihor, qui vont mêlées aux flots corrompus de ce siècle. Vous avez là-bas un saint homme, le prêtre Alethius (1), qui peut de vive voix, avec autant de sagesse que d'éloquence, à ce que j'apprends, résoudre toutes vos questions ; ce n'est apparemment que l'idée d'une chose lointaine qui flatte vos desirs, et, pour varier vos mets, vous arriveriez à goûter de nos âpres condiments. Les uns préfèrent une nourriture douce, les autres veulent y trouver une pointe d'amertume ; l'acidité réveille le goût de ceux-ci, ceux-là s'entretiennent d'aliments assaisonnés d'un peu de sel. J'ai vu les nausées et les vertiges de tête souvent guéris par l'antidote qu'on appelle l'amer, les contraires ayant leur remède dans les contraires, selon la théorie d'Hippocrate. Ayez donc soin de corriger notre amertume par le miel et le nectar d'Alethius, plongez dans l'onde amère le bois de la croix, réprimez les âcres humeurs de la vieillesse par la pureté d'un jeune sang, afin que vous puissiez chanter avec allégresse : « Que vos discours sont doux à mon palais, plus suaves que le miel à ma bouche ! » *Psal. cxviii, 103.*

semper clausa sit, *Ezech. xliii et xliiv*, et soli Christo pateat, *Apoc. v*, qui habet clavem David, qui aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit, ut illo reserante introeas cubiculum ejus, et dicas : « Introduce me rex in cubiculum suum. » *Cant. i, 5.* Præterea satis miratus sum cur, purissima fonte vicino relicto, nostri tam procul rivuli fluentia quesieris, et omissis aquis Siloé, que vadunt cum silentio, *Isa. viii*, desiderares (al. desideras) aquas Sihor, que turbidis visceribus hujus vitiis sordidantur. Habes iste sanctum virum Alethium Presbyterum, qui viva, ut aiunt, voce, et prudenti disertoque sermone possit solvere que requiris ; nisi forte peregrinas merces desideras, et pro varietate gustus, nostrorum quoque condimentorum te alliamena delectant. Aliis dulcia placeant, nonnullis subamara delectant, horum stomachum acida renovat, illorum salsa sustulit. Vidi ego nauseam et capitis vertiginem, intendendo que appellatur *μαρξ*, sæpe sanari, et juxta Hippocratem, contrarium contra eam esse remedia. Itaque nostram amaritudinem, illius nectareo melle curato, et melle in Mara lignum crucis, senlempere

CHAPITRE I. Pourquoi Jean envoie ses disciples au Seigneur lui poser cette question : « Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » *Math.* xi, 3; *Luc.* vii, 20; alors que lui-même avait dit de Jésus : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. » *Joan.* i, 29. Nous avons pleinement traité cette question dans nos Commentaires sur saint Mathieu. Il est évident que vous ne possédez pas ces volumes, puisque vous m'interrogez là-dessus. Je dois ici condenser en peu de mots ma réponse, pour ne point paraître éluder la difficulté. Jean était dans les fers quand il envoya ses disciples, qui devaient interroger en son nom, mais apprendre pour eux ; au moment d'avoir la tête tranchée, il leur enseignait à suivre Jésus pour maître, et par sa question déjà, il le reconnaissait comme le souverain Maître de tous. Et certes il ne pouvait pas ignorer celui qu'il montrait naguère aux ignorants, au sujet duquel il avait dit : « Quand on a une épouse, on est époux soi-même; » *Joan.* iii, 29; puis : « Je ne suis pas digne de porter sa chaussure; » *Math.* iii, 11; puis encore : « A lui maintenant de croître, à moi de diminuer. » *Joan.* i, 27. Il avait entendu Dieu le Père faisant retentir du haut des cieux cette parole : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. » *Ibid.* iii, 30. Quant

(1) Origène avait interprété dans ce sens la question de Jean-Baptiste. L'oracle de Nazianze paraît adopter cette interprétation. Mais on sait qu'elle n'a point prévalu dans l'enseignement des Pères.

pitulam juvenili austeritate compescere, ut possis leta cantare : « Quam dulciter gutturi meo eloquia tua, super mel ori meo ! » *Ps.* cxviii, 103.

CAPIE FRATRES. — Cur Joannes discipulos suos mittit ad Dominum, ut interroget eum : « Tu es qui venturus es, an alium expectamus? » *Math.* xi, 3; et *Luc.* vii, 20; cum prius ipse de eodem dixerit : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. » *Joan.* i, 29. De hac questione in Commentariis Mathæi plenius diximus. Unde apparet quæ hæc interrogatio, ipsa te volumina non habere. Tamen stringendum est breviter, ne omnino tacuisse videamur. Joannes mittebat discipulos suos in vinculis constitutos, ut sibi quærens, illis disceret; et capite truncandus, illum doceret esse sectandum quem interrogatione sua magistrum omnium fatabatur. Neque enim poterat ignorare quem ignoratibus ante monstraverat, et de quo dixerat : « Qui habet sponsam, sponsus est; » *Ibid.* iii, 29; et : « Cujus non sum dignus calcamenta portare; » *Math.* iii, 11; et : « Illum oportet crescere, me autem minui. » *Joan.* i, 27. Denique Patrem intonantem audierat : « Ille est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. » *Ibid.* iii, 30. Quod autem di-

à ce qu'il dit ensuite : « Etes-vous celui qui doit venir, ou bien devons-nous en attendre un autre? » voici comment on peut encore l'interpréter : Je sais que vous êtes celui qui est venu ôter les péchés du monde; mais, comme je suis sur le point de descendre aux enfers, je vous demande en outre si vous-même devez descendre jusque-là, ou bien si ce n'est pas une impiété d'admettre un tel abaissement dans le fils de Dieu, et si vous ne devez pas en envoyer un autre? Je désire le savoir, afin qu'après vous avoir annoncé sur la terre aux hommes, je puisse vous annoncer aux morts dans les enfers, s'il est vrai que vous deviez y descendre. Car enfin vous êtes celui qui est venu mettre un terme à toute captivité, délivrer tous ceux qui sont dans les chaînes (1). Le Seigneur a compris les questions de son serviteur, et c'est par les œuvres plutôt que par les paroles qu'il lui répond ; il ordonne de dire à Jean que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont purifiés, que les sourds entendent, que les morts sont ressuscités, et, ce qui est plus admirable encore, que les pauvres sont évangélisés. *Math.* xi; *Luc.* vii. Les pauvres dont il est ici question le sont en esprit ou en réalité; il n'est donc plus aucune différence concernant le salut entre le pauvre et le riche : tous sont appelés de la même façon.

L'oracle de Nazianze paraît adopter cette interprétation. Mais on sait qu'elle n'a point prévalu dans l'enseignement des Pères.

ci : « Tu es qui venturus es, an alium expectamus? » hunc quoque sensum habere potest : Scio quod ipse sis qui tollere venisti peccata mundi; sed, quia ad inferos descensus sum, etiam hoc interrogo, utrum et ille ipse descendas, an impium sit hoc de Filio Dei credere, aliumque missurus sis? Hoc autem scire desidero; ut qui te in terris hominibus nuntiavi, etiam inferis nuntiem, si forte venturus es. Tu enim es qui venisti dimittere captivitatem, et solvere eos qui in vinculis tenebantur. Cujus sciscitationem Dominus intelligens, operibus magis quam sermone respondit; et Joanni præcipit nuntiari, videre caecos, ambulare claudos, leprosos mundari, surdos audire, mortuos surgere, et (quod his majus est) panperes evangelizari. *Math.* xi; *Luc.* vii. Pauperes autem vel humilitate vel divitiis, ut nulla inter panperem divitemque distantia sit salutis; sed omnes vocentur æqualiter. Quodque inferi : « Beatus qui non fuerit scandalizatus in me. » *Math.* xi, 6, non Joannem, sed discipulos ejus percipit, qui prius accesserat ad eum, dicentes : « Quare nos et Pharisæi jejunamus frequenter, discipuli autem tui non jejunant? » *Marc.*

Ce que le Sauveur ajoute : « Heureux celui qui ne sera pas scandalisé en moi, » *Math.* xi, 6, ne tombe pas sur Jean, mais bien sur les disciples qui s'étaient auparavant approchés de lui pour lui dire : « Pourquoi les Pharisiens et nous jeûnons-nous fréquemment, tandis que vos disciples ne jeûnent pas? » *Marc.* ii, 18; *Luc.* v, 33. Ils avaient dit à Jean : « Maître, celui dont vous avez rendu témoignage près du Jourdain, voilà que ses disciples baptisent et que beaucoup viennent à lui. » *Joan.* iii, 26. Par de telles paroles ils manifestaient le dépit et la jalousie que leur causait la grandeur des miracles : Comment celui qui Jean a baptisé ose-t-il baptiser lui-même, et voit-on se réunir autour de lui des foules bien supérieures à celles qui se rendaient auprès de Jean. De peur que le peuple, dans son ignorance, ne crût que la réponse du Sauveur atteignait Jean lui-même, Jésus fait publiquement l'éloge de son précurseur; il se met à dire à la multitude qui l'environne : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? un roseau que le vent agite? Encore une fois, qu'êtes-vous allés voir dans la solitude? un homme couvert de vêtements moelleux? » *Math.* xi, 7; *Luc.* vii, 24. Il poursuit, et voici le sens de son langage : Seriez-vous allés au désert pour voir un homme que le souffle du vent courbe de tous les côtés comme un faible roseau? Celui dont il avait d'abord fait l'éloge, en douterait-il maintenant? Après avoir dit de lui : « Voilà l'Agneau de

ii, 18; *Luc.* v, 33; et ad Joannem : « Magister, cui tu præbisti testimonium juxta Jordanem, ecce discipuli ejus baptizant, et plures veniunt ad eum. » *Joan.* iii, 26. Quo dicto livorem significat de signorum magnitudine, ex invidia mordacitate venientem : cur baptizatus a Joanne, ipse audeat baptizare; et multo amplius ad eum turba concurrat quam prius venerat ad Joannem. Et ne forsitan plebs nesciens, hoc dicto Joannem suggestili arbitraretur, in illius laudem perorat; et cepit de Joanne ad turbas dicere circumstantes : « Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatum? Sed quid existis in soliditatem videre? hominem molliibus vestitum? » *Math.* xi, 7; *Luc.* vii, 24, 25, et reliqua. Cujus dicti hic sensus est : Nunquid ad hoc existis in arenam, ut videre-tis hominem, instat arundinis ventorum flatu, ut videre-tis hominem inclinat; ut quem ante laudaverat, de eo nunc dubitet; et de quo prius dixerat : « Ecce Agnus Dei, nunc interroget vtrum ipse an alius sit qui vel veniit vel venturus sit? Et quia omnis prædicatione falsa sec-tator locra, et gloriam quærit humanam, ut per glo-

Dieu, » lui demande-t-il pour son propre compte si c'est lui qui doit venir, ou s'il faut en attendre un autre? Et, comme toute fausse prédication court après le lucre, cherche la gloire humaine, et par cette gloire loujours le gain, il déclare que Jean est vêtu de poils de chameau, et que dès lors il ne peut pas s'abaisser à l'adulation ; qu'un homme vivant de sauterelles et de miel sauvage, *Math.* iii, ne saurait ambitionner les richesses ou les délices ; qu'il mène une vie austère et rigide, évitant les palais des rois, où s'empres-sent ceux qui sont vêtus de pourpre, de lin, de soie, d'étoffes somptueuses. Il le déclare aussi, non-seulement prophète, ayant le pouvoir d'annoncer l'avenir, mais plus que prophète ; celui dont les autres avaient prédit la venue, Jean le montre présent, en prononçant cette parole : « Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde. » A ce don sublime de la prophétie s'ajoute le privilège de baptiser le Sauveur ; après qu'il venait de dire : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, » *Math.* iii, 14, c'est lui qui le baptise, non certes en s'attribuant quelque supériorité, mais avec l'obéissance d'un disciple et la crainte d'un serviteur. Du reste, lorsque Jésus affirme que, parmi les enfants des hommes, aucun n'est supérieur à Jean, il semble insinuer que lui-même, né d'une Vierge, est plus grand, ou bien que le dernier des anges au ciel passe avant tous les hommes qui vivent sur la terre. En effet, c'est

riam nascentur compendia, asserit eum camelorum vestitum pils, nulli posse adulationi succumbere; et qui locustis vescebat ac melle silvestri, *Math.* iii, 4, nec opes neque alias terrenas delicias quærere, sed rigidamque et austeram vitam, aulis vitæ palatii, quas quærunt qui purpura et bysso et serico et molliibus vestitur. Dicitque eum non solum Prophetam, qui solum ventura prædicare, sed plus esse quam Prophetam; quia, quem illi venturum esse dixerat, hic venisse monstravit, dicens : « Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi; » præsertim cum ad fastigium Prophetæ Baptiste accesserit privilegium; ut qui dixerat : « Ego a te debeo baptizari, » *Math.* iii, 14, ipse eum baptizaverit, non presumptione majoris, sed obedientia discipuli ac timore servi. Cumque inter natos mulierum, nullum asserat Joannem surrexisse majorem, *Math.* xi, 16, qui de Virgine procreatus est, majorem esse commemorat, sive omnem Angelum in cœlis qui nihilominus est, in terris cunctos homines antè. Nos enim in Angelos proficimus; et non Angeli in nos, sicut quidam stertentes sopore gravissimo sonant. Nec suf-

nous qui tâchons de nous rapprocher des anges, et non les anges de nous, comme quelques-uns l'ont rêvé dans leur léthargique sommeil. Ce n'est pas assez pour la gloire de Jean; il faut rappeler encore que, prêchant le baptême de la pénitence; il avait dit: « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » *Matth.* III, 1. Aussi, dès les jours de sa prédication, le royaume des cieux souffre violence; *Ibid.* 11; et cela, parce que l'être humain aspire à la nature angélique, et que l'animal terrestre veut pénétrer dans le céleste séjour. « La loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean; » non que Jean soit lui-même la fin des prophètes et de la loi; c'est celui à qui Jean a rendu témoignage. Quant au précurseur, il réalise le mystérieux oracle de Malachie, IV, 6: « Celui-là est Elie, qui doit revenir sur la terre. » *Matth.* XI, 14. Ce n'est pas à dire que l'âme d'Elie et celle de Jean ne diffèrent pas en substance, comme des hérétiques ont osé l'insinuer. Non; mais l'Esprit-Saint leur avait communiqué la même grâce. Jean portait une ceinture comme Elie, comme Elie il vivait dans le désert; il fut persécuté par Hérodiade, comme Elie l'avait été par Jézabel: de même qu'Elie sera le précurseur du second avènement, de même Jean a prédit la venue du Sauveur dans la chair; et ce n'est pas seulement au désert qu'il a rempli cet office, il a salué Jésus dans le sein même de sa mère, il l'a manifesté par ses tressaillements.

hinc hoc in Joannis laudibus, nisi ipse predicans baptismum penitentis, prius dixisset referatur: « Penitentiam agite, apinquavit enim regnum celorum. » *Matth.* III, 1. Unde a diebus predicationis ejus, regnum celorum vni patitur; *Ibid.* 11; et qui homo natus est, Angelus esse desiderat, et terrenum animal celeste querat habitaculum. « Lex enim et Propheta usque ad Joannem » prophetaverunt; non quod Joannes Prophetarum sit finis et Legis, sed ille qui Joannis testimonio predicatus est. Joannes autem, secundum mysterium quod in Malachia scriptum est, « ipse est Elias, qui venturus est; » *Matth.* XI, 14; non quod eadem anima (ut Hæretici suspicantur) et in Elia et in Joanne fuerit, sed quod eandem habuerit Sancti Spiritus gratiam, zona cinctus ut Elias, vivens in eremo ut Elias; persecutionem passus ab Herodinde, ut ille sustinuit ab Jézabel: ut, quomodo Elias secundi præcursor adventurus est, ita Joannes venturum in carne Dominum Salvatorem, non solum in eremo, sed etiam in matris utero salutarit, et exultatione corporis nuntiari.

CHAPITRE II. — Que signifie cette parole consignée dans saint Matthieu, XII, 20: « Il n'achèvera pas de briser le roseau ployé, il n'éteindra pas le lin qui fume encore. » Pour bien interpréter ce texte, il faut placer ici le témoignage tout entier que Matthieu emprunte au prophète Isaïe; il faut citer les expressions mêmes du prophète, d'après les Septante d'abord, et puis d'après le texte hébreu, avec lequel s'accordent Théodotion, Aquila et Symmaque. Voici donc comment s'exprime Matthieu, seul des quatre Évangélistes: « Jésus sachant cela s'éloigna de ce lieu; et beaucoup le suivirent, et il les guérit tous; mais il leur ordonna de ne point publier ses œuvres; et c'est ainsi que devait s'accomplir ce qui est dit par le prophète Isaïe, XIII, 1 et seq.: « Voici mon enfant, que j'ai choisi; mon bien-aimé, en qui mon âme a mis toutes ses complaisances. Je placerai sur lui mon esprit, et il portera le jugement aux nations. Il ne susciera pas de querelles, il n'élèvera pas la voix, et personne ne l'entendra sur les places publiques. Il n'achèvera pas de briser le roseau ployé, et n'éteindra pas le lin qui fume encore, jusqu'à ce qu'il ait fait triompher le jugement; et les nations espéreront en son nom. » *Matth.* XII, 15 et seq. Au lieu de cela, voici ce qui est écrit dans Isaïe d'après les Septante: « Jacob est mon enfant, je l'accueillerai; Israël est l'objet de ma prédilection, mon âme le recevra. J'ai placé sur lui mon esprit, il portera

Cap. II. — Quid significet quod in Matthæo scriptum est: « Arundinem quassatum non confringet, et limum fumigans non extinguet. » *Matth.* XII, 20. Ad cuius expositionem loci, lotum quod Matthæus de Isaia Propheta assumit testimonium ponendum est, et ipsius verba Isaia, *Isa.* XIII, juxta Septuaginta interpretis, ipsaque Hebræicum, cui Theodotio, Aquila Symmachoque consentiunt. Sic ergo de quatuor Evangelistis, solus Matthæus posuit: « Jesus autem sciens, necessest inde; et secuti sunt eum multi, et curavit eos omnes; et præcepit eis ne manifestum eum facerent, ut impleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam, XIII, 1, et seqq., dicentem: « Ecce puer meus, quem elegi; dilectus meus, in quo bene complacuit animæ meæ. Ponam spiritum meum super eum, et iudicium gentibus nuntiabit. Non contendet, neque clamabit, neque audiet quisquam in plateis vocem ejus. Arundinem quassatum non confringet, et limum fumigans non extinguet, donec eiciat ad victoriam iudicium; et in nomine ejus gentes sperabunt. » *Matth.* XII, 15 et seqq. Pro

le jugement aux nations. Il ne criera ni ne repoussera, on n'entendra pas sa voix au dehors. Il n'écrasera pas le roseau brisé, et n'éteindra pas le lin qui fume encore; il rendra le jugement selon la vérité. Il rayonnera, et ne sera pas ébranlé, jusqu'à ce qu'il ait fondé le jugement sur la terre; et les nations espéreront en son nom. » Voici comment nous avons traduit de l'hébreu: « Voici mon enfant, je l'accueillerai; l'objet de mon choix, en lui se complaira mon âme. J'ai placé sur lui mon esprit, il ira porter le jugement aux nations. Il n'élèvera pas la voix, il ne fera pas acception de personnes, on n'entendra pas sa voix au dehors. Il ne brisera pas le roseau ployé, et n'éteindra pas le lin qui fume encore. Il produira le jugement dans la vérité. Il ne sera ni triste ni violent, jusqu'à ce qu'il ait établi le jugement sur la terre; et les îles attendront sa loi. » On voit clairement que l'Évangéliste n'a pas subi le joug de l'ancienne version, aimant mieux rester fidèle au texte; hébreu venant des hébreux, profondément versé dans la loi du Seigneur, il a transmis aux nations ce qu'il avait lu dans le texte hébraïque. S'il fallait s'en rapporter à la version des Septante: « Jacob est mon enfant, et je l'accueillerai; Israël, l'objet de mon choix, et mon âme l'a reçu, » comment pourrions-nous comprendre qu'en Jésus se fût

quo in Isaia juxta Septuaginta Interpretes sic scriptum est: « Jacob puer meus, suscipiam eum; Israel electus meus, suscepit eum anima mea. Dedi spiritum meum super eum, iudicium gentibus proferet. Non clamabit neque dimittet, nec audiet foris vox ejus. Arundinem constractam non conteret, et limum fumigans non extinguet; sed in veritate proferet iudicium. Splendebit, et non quassabitur, donec ponat super terram iudicium; et in nomine ejus gentes sperabunt. » Nos autem ex Hebræo ita vertimus: « Ecce puer (al. servus) meus, suscipiam eum; electus meus, complacuit sibi in illo anima mea. Dedi spiritum meum super eum; iudicium gentibus proferet. Non clamabit neque accipiet personam, neque audiet foris vox ejus. Calamum quassatum non conteret, et limum fumigans non extinguet. In veritate educt iudicium. Non erit tristis neque turbulentus, donec ponat in terra iudicium; et legem ejus insulæ expectabunt. » Ex quo apparet Matthæum Evangelistam non veteris interpretationis auctoritatem constrictum dimisisse Hebræicam Veritatem; sed quasi Hebræum ex He-

accomplie une chose écrite de Jacob ou d'Israël? Et ce n'est pas seulement dans ce témoignage, c'est encore ailleurs que Matthieu suit cette marche. Nous lisons dans Osée, XI, 1: « J'ai appelé mon fils de l'Égypte; » et les Septante ont traduit: « J'ai appelé ses fils. » Encore ici, il est manifeste qu'à moins de remonter au texte hébreu, il ne saurait être question de notre divin Sauveur; car voici ce qui vient ensuite: « Mais eux immolaient à Baal. » Quant à ce qui manque dans l'Évangile du texte primitif: « Il rayonnera, et ne sera pas ébranlé, jusqu'à ce qu'il ait établi le jugement sur la terre, » je pense que cela est arrivé par la faute du premier copiste, qui, voyant d'abord une proposition qui se termine par le mot jugement, a cru que la seconde se terminait de même, ou plutôt que c'était là une même proposition; et c'est ainsi qu'il a passé sur les mots intermédiaires. Ce qu'on lit également dans le texte hébreu: « Et les îles attendront sa loi, » Matthieu l'a traduit quant au sens et non au pied de la lettre: pour la loi, il a mis le nom, et pour les îles il a mis les nations. C'est une chose à remarquer, non-seulement dans ce passage, mais encore partout où les Évangélistes et les apôtres citent un témoignage de l'Ancien Testament, qu'ils s'attachent plus au sens qu'aux paroles, et que, là où les Septante s'éloignent de

bræis, et in Lege Domini doctissimum, ea gentibus protulisse que in Hebræo legatur, Si enim sic accipiendum est, ut Septuaginta Interpretes ediderunt: « Jacob puer meus, suscipiam eum; Israel electus meus, suscepit eum anima mea, » quomodo in Jesu intelligimus esse completum, quod de (6) Jacob, et de Israel scriptum est? Quod beatus Matthæus non solum in hoc testimonio, sed etiam in alio loco fecisse legitur: « Ex Ægypto vocavi filium meum; » *Osée* XI, 1; pro quo Septuaginta transtulerunt: « Ex Ægypto vocavi filios ejus. » Quod utique, nisi sequamur Hebræicam Veritatem, ad Dominum Salvatorem non pertinere manifestum est. Sequitur enim: « Ipsi autem immolabant Baalim. » Quod autem de assumpto testimonio in Evangelio minus est: « Splendebit, et non quassabitur, donec ponat super terram iudicium, » videtur mihi accidisse primi scriptoris errore, qui legens superiore sententiam in verbo iudicii esse finitiam, putavit inferioris sententiæ ullum verbum esse iudicium; et pauca verba que in medio hoc est, inter iudicium et iudicium fuerant, prætermissa. Rursusque quod apud He-

(6) Recollenda sunt que habet in Commentariis in Isaiam. Jacob, inquit, et Israel in præsentis capitulo non habentur, quod secus Matthæus Evangelista posuit, secutus Hebræicam veritatem. Hoc diximus in exultationem eorum qui nostra continentur. De quo plenius in *Matthæi Commentariis*, et in libro quem ad *Algisiam nuper scripsimus, disputatum est.*

l'hébreu, eux s'appliquent à rendre la pensée du texte primitif. Le Sauveur est donc appelé fils du Dieu tout-puissant à cause de son incarnation, en vertu de laquelle il nous est envoyé. Ailleurs le Père lui dit encore : C'est une grande chose que vous soyez appelé mon enfant, afin que vous rassembliez les tribus d'Israël. » *Isa. XLIX, 3.* Telle est la vigne de Sorec, ce qui veut dire *choisie*. Voilà le Fils bien-aimé en qui l'âme de Dieu s'est complue. Ce n'est pas que Dieu ait une âme; mais par ce mot on entend l'amour divin tout entier. Du reste, il ne faut pas s'étonner qu'on paraisse admettre une âme en Dieu, quand, dans un langage métaphorique et pour mieux exprimer sa pensée, on lui attribue tous les membres du corps humain. Il est dit en outre que Dieu a placé sur lui son esprit : « L'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de prudence et de piété, l'esprit de crainte de Dieu. » *Isa. XLII, 2, 3.* Cet esprit descendit sur Jésus sous la forme d'une colombe; et Jean-Baptiste rapporte qu'il a entendu de la bouche de Dieu le Père : « Celui sur qui vous verrez l'Esprit-Saint descendre et demeurer en lui, c'est celui-là même. » *Joan. I, 33.* « Il annoncera le jugement aux nations. » Il est dit de lui par le prophète royal : « Dieu, donnez votre jugement au roi et votre sagesse au fils du roi. » *Psal. LXXI, 4.* Lui-même dit dans l'Évangile : « Le Père ne juge

branos legitur : « Et in lege ejus sperabunt insulae. » Matthaeus sensum potius quam verba interpretans, pro lege et insulis, nomen posuit et gentes. Et hoc non solum in presenti loco, sed ubicunque de veteri Instrumento Evangelistae et Apostoli testimonia protulerunt, diligentius observandum est, non eos verba secutos esse, sed sensum; et ubi Septuaginta ab Hebraico discrepant, Hebraeum sensum suis expressisse sermonibus. Puer igitur Dei omnipotentis, juxta dispensationem carnis assumptae, qua (al. *qua*) ad nos mittitur, Salvator est appellatus. Ad quem et in alio loco dicit Pater : « Magnum tibi est vocari puerum meum, ut congreges tribus Jacob. » *Isa. XLIX, 3.* Haec (al. *hic*) est vinea Sorec, quae interpretatur *electa*. Hic est filius amantissimus, in quo sibi complacuit anima Dei; non quod Deus animam habeat, sed quod in anima omnis Dei monstratur affectus. Et non mirum si in Deo anima nominetur, cum universa humani corporis membra, secundum legem tropologiae, et diversas intelligentias, habere dicatur. Posuit quoque spiritum suum super eum : « Spiritum Sapientiae et intelligentiae, spiritum consilii et fortitudinis, spiritum sapientiae et pietatis, et timoris Domini. » *Isa. XLII, 2, 3;* qui in specie co-

personne, il a donné tout jugement au Fils. » *Joan. v, 22.* « Il ne contestera pas; » il est conduit à la boucherie comme un agneau, il ne contestera pas pour la subversion des auditeurs. « Il n'élèvera pas la voix; » ce qui nous rappelle la recommandation de l'apôtre Paul : « Que tout cri, toute colère, toute amertume disparaisse du milieu de vous. » *Ephes. IV, 31.* Il n'élèvera pas la voix, par la raison qu'Israël, au lieu d'accomplir la justice, n'a su que pousser des clameurs. « Personne n'entendra sa voix sur les places publiques, ou bien au dehors. » Il est écrit : « Toute la gloire de la fille du roi vient du dedans; » *Psal. XLIV, 14;* et de plus : « Étroite et resserrée est la voie qui mène à la vie. » *Math. VII, 14.* Non, sa voix n'est pas entendue sur ces places publiques où la sagesse se montre à découvert, se gardant bien d'entrer dans la voie large et spacieuse, la réprouvant plutôt et la condamnant. Quant à ceux du dehors, ce n'est pas avec sa voix proprement dite, c'est par des paraboles, que le Verbe parlait. « Il ne brisera pas le roseau ployé; » ou bien, comme ont traduit les Septante, « il n'achèvera pas d'écraser le roseau brisé. » Ce roseau brisé, qui rendait auparavant des sons expressifs et servait aux louanges du Seigneur, désigne le peuple d'Israël, qui vint un jour se heurter à la pierre angulaire et tomba sur cette même pierre; et c'est là qu'il se brisa.

lumbas descendit super eum; de quo et Joannes Baptista a Deo Patre audisse se narrat : « Super quem videbis Spiritum Sanctum descendentem et manentem super eum, ipse est. » *Joan. I, 33.* Et : « Judicium gentibus nuntiabit; » de quo, et in Psalmis : « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis. » *Psal. LXXI, 4.* Qui et ipse loquitur in Evangelio : « Non enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. » *Joan. v, 22.* « Non contendet; » sicut agnus ductus est ad victimam; non contendit in subversione audientium. « Neque clamabit, » juxta illud quod Paulus Apostolus scribit : « Omnis clamor, et ira, et amaritudo auferatur a vobis. » *Ephes. IV, 31.* Non clamabit; quia Israel non fecit judicium, sed clamorem. « Neque audiet quisquam in plateis, sive foris, vocem ejus. Omnis enim gloria filiae regis ab intus; » *Psal. XLIV, 14;* et « Arcata et angusta via est, quae ducit ad vitam. » *Math. VII, 14.* Unde in plateis vox illius non auditur, in quibus confidenter agit sapientia, latam spatioseque viam non ingrediens, sed arguens a tpe condemnans. Unde et his qui foris erant, non sua voce, sed per parabolas loquebatur. « Arundinem, inquit, quassatum non confringet; » sive (ut Septuaginta transtulerunt)

Aussi est-ce de lui qu'il est dit : « Frappez, Seigneur, les bêtes des roseaux. » *Psal. LXXV, 31.* Dans le volume de Josué il est parlé du torrent des cannes ou des roseaux, qui n'a que des eaux troubles, qu'Israël préféra cependant aux flots limpides du Jourdain. Ce peuple qui par la pensée s'obstine à revenir en Égypte, regrettant cette contrée boueuse et marécageuse, les poireaux, les oignons, les aulx, les concombres et les chaudières pleines de viandes, est à bon droit appelé par Isaïe un roseau cassé; et celui qui veut s'appuyer dessus se transpercera la main. En effet, depuis l'avènement du divin Sauveur, quand on abandonne l'esprit de l'interprétation évangélique pour se reposer sur la lettre judaïque cause de mort, on ne peut plus accomplir une œuvre qui ne soit blessée. « Il n'éteindra pas le lin qui fume encore, » ce peuple réuni des diverses nations, et qui, n'ayant plus même la clarté de la loi naturelle, était enveloppé dans les âcres fumées qui détruisent la vue, dans les épaisses ténèbres de l'erreur. Loin d'achever de l'éteindre et de le réduire en cendre, le Sauveur y ranima la faible et mourante étincelle dont il fit un vaste incendie; de telle sorte que le monde entier brûla de ce feu divin que Jésus était venu porter sur la terre, et qu'il désirait tant voir s'enflammer. *Luc. XII, Dans*

le sens tropologique, ce qu'il faut entendre par ce texte, nous l'avons exposé en commentant par de rapides notes l'Évangile de saint Matthieu. Celui qui n'a pas brûlé le roseau ployé et n'a pas éteint le lin fumant encore, c'est le même qui a fait triompher le jugement, dont les jugements sont vrais, justifiés en eux-mêmes; *Psal. XVIII;* et c'est ainsi qu'il apparaît juste dans ses discours et qu'il obtient la victoire quand sa conduite est discutée; *Psal. I;* c'est encore ainsi que la lumière de sa prédication resplendit dans le monde, qu'il est supérieur à toutes les embûches, jusqu'à ce qu'il ait établi le jugement sur la terre, et que s'accomplisse ce qui est écrit : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; » *Math. VI, 10;* « les nations espèrent en son nom, » ou bien, « les flees attendront sa loi. » De même que les flees sont battues par le souffle impétueux des vents et les coups redoublés des tempêtes, mais ne sont pas renversées, à l'exemple de cette maison que l'Évangile nous représente solidement bâtie sur la pierre; *Math. VII;* *Luc. VI;* de même les Églises, dont l'espérance a pour appui le nom et la loi du divin Sauveur, disent par la bouche d'Isaïe : « Je suis la cité ferme, la cité qu'on ne prend pas. » *Isa. XXXVI, 3,* selon les Septante.

« calamus fractum, non conteret. » Calamus fractus qui fuit antea vocalis, et in laudes Domini concinebat, appellandus est Israel, qui quoniam (al. *quondam*) impigit in angulare lapidem et cecidit super eum, fractus in illo est, propterea dicitur de eo : « Increpa, Domine, bestias calami; » *Psal. LXXV, 31;* et in Jesu volumine torrens appellatur *canna*, id est, *calami*, qui aquas habet turbidas, quas elegit Israel, purissima contemtu fluenta Jordanis; reversusque mente in Ægyptum, et desiderans cunosam ac palustrem regionem, ponesque, et cepe, et allia, et cucumeres, ollasque Ægyptiarum carnium, rectissime per Isaiam appellatur *calamus fractus*; cui qui inniti volerit, pertundetur manus ejus. Qui enim post adventum Domini Salvatoris, Evangelicæ interpretationis spiritum derelinquens, in Judaicæ litteræ morte requiescit, istius omnia opera vulnerantur. « Linum quoque fumigans non extinguet, » populum de gentibus congregatum, qui extincto legis naturalis ardore, fumi amarissimi et qui noxius oculis est, tenebrosaque caliginis involvebatur erroribus. Quem non solum non restinxit et redegit in cinerem, sed e contrario de parva

scintilla et pene moriente, maxima suscitavit incendia; ita ut totus orbis arderet igne Domini Salvatoris, quem venit mittere super terram, et in omnibus ardere desiderat. *Luc. XII.* Secundum tropologiam quid nobis videretur de hoc loco, in Commentariis Mathæi brevier (a) annotavimus. Isle autem qui arundinem quassatum non confrigit, et linum fumigans non extinxit, judicium quoque perduxit ad victoriam, cæcus judicium vera sunt, justificata in semetipsis. *Psal. XVII;* et justificatur in sermonibus suis, et vincit cum judicatur. *Psal. I,* et tandem lumen predicationsis ejus in mundo resplendat, nulliusque conteratur et vincatur insidiis, donec ponat in terra judicium, et impleatur illud quod scriptum est : « Fiat voluntas tua, sicut in celo et in terra; » *Math. VI, 10;* et : « In nomine ejus gentes sperabunt, » sive in e lege ejus sperabunt insulae. » Quomodo enim insulae, turbine flatuque ventorum et crebris tempestatibus feruntur quidem, sed non subvertuntur, in exemplum Evangelicæ domus, quæ supra petram robusta mole fundata est; *Math. VII;* *Luc. VI;* ita et Ecclesie quæ sperant in lege et in nomine Domini Salvatoris, loquantur per Isaiam : « Ego civi-

(a) Hujusmodi est altius adnotatio lib. 2, cap. 12. : « Qui peccatori non pergit manum, nec portat onus fratris sui, ipse calamus quassatum confringit. Et qui medicum scintillam fidei contemnit in parvulis, hic linum extinguit fumigans. Quorum neutrum Christus fecit; ad hoc enim venerat ut salvum faceret quod perierat. »

les champs ou les solitudes; la loi du sabbat les mettrait aussi dans l'alternative, ou de prévariquer en fuyant, ou de tomber sous le glaive des ennemis en observant le précepte. Pour nous, entendant le divin Sauveur qui recommande aux habitants de la Judée de se réfugier dans les montagnes, portons aussi nos regards vers les hauteurs, dont il est écrit : « J'ai levé les yeux vers les montagnes, d'où me viendra le secours; » *Psalm. cxxi*, 1; et dans un autre endroit : « Ses fondements sont sur les saintes montagnes; » *Psalm. lxxxvi*, 1; encore ailleurs : « Les montagnes l'entourent et le Seigneur veille autour de son peuple; » *Psalm. cxxiv*, 2; enfin : « Elle ne peut pas demeurer cachée la ville placée sur la montagne; » *Math. v*, 14; rejetons l'écorce de la lettre, gravissons la montagne pieds nus avec Moïse, et disons : « Je passerai jusque-là, et je contemplerai cette grande vision. » *Exod. iii*, 3. Nous comprendrons alors ce que sont les âmes qui doivent enfanter, en qui le germe de la doctrine et de la parole de Dieu a produit les commencements de la foi, et qui peuvent dire avec Isaïe : « Nous avons conçu par votre crainte, Seigneur, et nous avons enfanté, nous avons enfanté l'esprit du salut que vous avez opéré sur la terre. » *Isa. xxvi*, 14. De même que le germe se développe par degrés, et ne saurait être regardé comme ayant revêtu la forme humaine tant que les éléments confus ne présentent aucun linéa-

latere non putatur; et observatio sabbati, aut prævaricatorum facit, si fugiant, aut hostium gladiis subjacere, si sabbati otium et præcepta servaverint. Nos autem, audientes Dominum Salvatorem, ut qui in Judæa sunt ad montes confugiunt, ipsi quoque oculos levemus (al. *tanquam*) ad montes de quibus scriptum est : « Levavi oculos meos in montes, unde venit auxilium mihi; » *Psalm. cxxi*, 1; et in alio loco : « Fundamenta ejus in montibus sanctis; » *Psalm. lxxxvi*, 1; et : « Montes in circuitu ejus, et Dominus in circuitu populi sui; » *Psalm. cxxv*; et : « Non potest latere civitas super montem posita; » *Math. v*, 14; et discalceemus nos pelle littere, nusquam pedibus cum Moysæ ascendentes hanc magnam; » *Exod. iii*, 3; ut possimus intelligere prægnantes animas, quæ de semine doctrinarum et sermonis Dei, initia fidei conceperunt, et dicunt cum Isaïa : « A timore tuo, Domine, concepimus et parturimus, et peperimus spiritum salutis tuæ, quem fecisti super terram. » *Isa. xxvi*, 14. Sicuti enim semina paulatim formantur in utero, et tandem non putatur

ment; de même la pensée conçue par la raison, à moins qu'elle ne se manifeste dans les œuvres, n'est pas encore née, elle avorte même soudain, dès qu'elle voit l'abomination de la désolation dominant dans l'Église, et Satan transfiguré en ange de lumière. II *Corinth. xi*. Paul fait allusion à de telles images, lorsqu'il dit : « Mes chers petits enfants, vous à qui je donne une nouvelle naissance, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. » *Galat. iv*, 10. Dans le sens mystique voilà, je pense, les femmes dont l'Apôtre écrit : « La femme séduite est tombée dans la prévarication. Elle pourra néanmoins se sauver par ses enfants, pourvu qu'elle persévère dans la foi, la charité, la sainteté unie à la pudeur. » I *Tim. ii*, 14, 15. Quand la parole divine a fécondé une âme, il faut que les enfants grandissent, et que dès lors ils commencent par recevoir le lait qui convient à cet âge, I *Corinth. iii*, pour être plus tard en état de prendre une nourriture solide, et parvenir ainsi à la maturité de l'homme, à la plénitude du Christ. *Ephes. iv*. Celui qui se nourrit encore de lait est sans expérience sous le rapport de la justice; il n'est qu'un petit enfant. Les âmes qui n'ont pas encore engendré, ou qui ne sont pas capables de nourrir leurs enfants, aussitôt qu'elles voient la parole hérétique s'élever dans l'Église, sont ébranlées, tombent et périssent; elles n'ont pas la force de se maintenir dans les persécutions et les tempêtes, quand surtout elles

(al. *reputatur*) homo, donec elementa confusa suis imagines membraque suscipiant; ita sensus ratione conceptus, nisi in opera proruperit, adhuc in ventre retinetur; et cito abortio perit, cum viderit abominationem desolationis stantem in Ecclesia, et Satanam transfigurari in Angelum lucis. II *Cor. xi*. De istiusmodi factibus Paulus loquitur dicens : « Filii mei, quos iterum parturio, donec Christus formetur in vobis. » *Galat. iv*, 10. Has ergo reor juxta mysticos intellectus esse mulieres de quibus idem Apostolus scribit : « Mulier seducta in transgressionem facta est. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserint in fide et caritate et sanctitate cum pudicitia. » I *Tim. ii*, 14, 15. Quæ si de sermone divino aliquando generarit, necesse est quæ generata sunt crescere; et primum accipere lac infantie, I *Cor. iii*, donec perveniant ad solidum cibum, et ad maturam ætatem plenitudinis Christi. *Ephes. iv*. Omnis enim qui lacte altior, imperitus est in ratione justitiam; parvulus enim est. Hæ igitur animæ quæ necdum pepererunt, sive quæ necdum poterint quæ generata sunt alere, cum viderint sermonem hæreticum stantem in Ecclesia, cito scandalizantur et pereunt, et tempestate atque persecutionibus permanere non possunt, præsertim si otium habuerint bonorum operum, et non ambulaverint in via quæ Christus est. *Joan. xiv*, 6. De hac abominatione hæreticæ perverseeque doctrinæ dicebat Apostolus, quod homo iniquitatis et adversarius elevet se contra omne quod dicitur Deus et religio, ita ut audeat stare in Templo Dei, et ostendere se quod ipse sit tantquam Deus; II *Thess. ii*; cujus adventus secundum operationem Satanæ; et ea quæ concepta sunt facit perire abortio; et quæ sunt mala, ad perniciam et ad perfectam ætatem pervenire non posse. Quamobrem orandum est Dominum, ne in exordio fidei et crescentis ætatis oriatur hiems, de qua scriptum est : « Hiems transit, imber abiit sibi; » *Cant. ii*, 11; ne otio torpeamus; sed, imminente naufragio, suscitemus dormientem Dominum, atque dicamus : « Præceptor, salva nos, perimus. » *Math. viii*, 25.

Cap. V. — Quid sibi velit quod scriptum est in Evangelio secundum Lucem : « Et non receperunt eum;

ont eu le loisir de pratiquer les bonnes œuvres, et n'ont pas marché dans la voie qui est le Christ lui-même. *Joan. xiv*. A propos de cette abomination des doctrines hérétiques et perverses, l'Apôtre disait que l'homme d'iniquité, le grand adversaire, s'élèvera contre tout ce qui s'appelle Dieu, contre toute religion, au point d'oser se placer dans le temple de Dieu même et se montrer comme s'il était Dieu; II *Thessal. ii*; que son avènement sera selon l'opération de Satan; que l'avortement fait périr avant la naissance; que les êtres mêmes qui sont nés n'arrivent pas à l'enfance, moins encore à l'âge mûr. Voilà pourquoi nous devons prier Dieu pour que l'hiver ne survienne pas quand la foi commence à peine ou dans la période de son accroissement; c'est l'épreuve dont il est écrit : « L'hiver a passé, la saison des pluies a disparu. » *Cant. ii*, 11. Ne nous endormons pas dans l'inaction; éveillons-nous à l'approche du naufrage, arrachons le Seigneur à son sommeil, et disons-lui : « Maître, sauvez-nous, nous périssons. » *Math. viii*, 25.

CHAPITRE V. Que signifie ce qui est écrit dans l'Évangile selon saint Luc : « Ils ne l'accueillirent pas; car son attitude était celle d'un homme qui se rend à Jérusalem? » *Luc. ix*, 53. Le Seigneur se hâte d'aller à Jérusalem, afin d'accomplir l'œuvre qui doit l'enlever à la terre, afin de célébrer la Pâque dont il avait dit : « J'ai désiré d'un ardent désir de célébrer avec vous cette Pâque

quoniam facies ejus erat vadens in Jerusalem? » *Luc. ix*, 53. Festinans Dominus pergere in Jerusalem, ut completeretur dies assumptionis ejus, et Pascha celebraret, de quo dixerat : « Desiderio desideravi hoc Pascha comedere vobiscum antequam patiar. » *Ibid. xii*, 15, et bibere calicem, de quo ait : « Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum? » *Joan. xviii*, 11, omnemque doctrinam suam patibulo roboraret, juxta illud quod scriptum est : « Cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum; » *Ibid. xii*, 32; obfirmavit faciem suam, ut iret Jerusalem. Oblationem enim et fortitudinem opus est ad passionem sponte proferant. Unde et Ezechiel, qui dixerat Deus : « Fili hominis, in medio scorpionum tu habitas, et ne times eos; obfirmavi, inquit, faciem tuam, et dedi faciem tuam aneam, et frontem tuam ferream; » *Ezech. ii*, 6, 3, 9; ut si forsitan surrexisset contra eum mallem universæ terræ, quasi incus durissima resisteret, malleumque contereret, de quo scriptum est : « Omnia contractus est, et contritus est malleus uniuersæ terræ? » *Jer. i*, 23; et misit nuntios, » id est,

avant ma passion, » *Ibid. xii*, 15, et de boire le calice dont il avait également dit : « Ce calice que le Père m'a destiné, ne le boirai-je pas? » *Joan. xviii*, 11; afin de corroborer sa doctrine par le gibet sur lequel il mourra, conformément à cette parole qu'il a lui-même prononcée : « Quand une fois je serai élevé au-dessus de la terre, j'attirerai tout à moi; » *Ibid. xii*, 32; c'est pour cela qu'il affermit son visage. Le courage et la force ne doivent pas manquer à qui va de son propre mouvement s'exposer aux tortures. De là ce que Dieu disait au prophète Ezechiel : « Fils de l'homme, tu résides au milieu des scorpions; mais ne les crains pas, j'ai affermi ton visage, je t'ai donné un visage d'airain, un front de fer. » *Ezech. ii*, 6; in, 9. Contre lui pouvait donc se lever le martyr de la terre entière; il résisterait désormais comme la plus dure enclume, il briserait ce marteau dont il est écrit : « Comment a été brisé et mis en pièces le marteau de toute la terre? » *Jerem. i*, 23. « Il envoya ses messagers, ses anges devant sa face. » *Luc. ix*, 32. Il était juste, en effet, que le Fils de Dieu fût servi par les anges. Ce nom d'anges peut aussi désigner les apôtres. Jean, le précurseur du Messie, est appelé de ce nom. *Malach. iii*; *Math. xi*. Comme ils étaient entrés dans un bourg de Samarie pour se préparer à le recevoir, ils ne le reçurent pas en réalité, « parce que son attitude était celle d'un homme qui se rend à Jérusalem. » Les

Samaritains et les Juifs sont animés d'une haine réciproque; et, comme ils détestent toutes les nations, ils reportent cette fureur les uns sur les autres; tous prétendent posséder la loi d'une manière exclusive, et ils se persécutent avec tant d'acharnement que les Juifs revenus de Babylone furent toujours entravés par les Samaritains dans la reconstruction du temple. Quand ces derniers voulurent prendre part à cette reconstruction, les premiers leur répondirent: « Il n'est pas permis que vous et nous travaillions ensemble à bâtir la maison du Seigneur. » *1 Esdr.* iv. Enfin, voici la plus grande des injures que les Phari-siens adressaient à Jésus: « N'êtes-vous pas possédés du démon, et n'êtes-vous pas un Samaritain? » *Joan.* viii, 48. Dans la parabole de cet homme qui de Jérusalem descendait à Jéricho, nous voyons apparaître un samaritain placé là comme le plus étonnant des contrastes, celui d'un pévère qui fait le bien. *Luc* x. Au près du puits où Jésus rencontre la Samaritaine, ce mot est prononcé: « Les Samaritains n'ont aucun rapport avec les Juifs. » *Joan.* iv, 9. Les Samaritains voyant donc que le Seigneur se rend à Jérusalem, c'est-à-dire chez leurs ennemis, ce qu'ils avaient appris de ses disciples venus pour lui

(1) Saint Ambroise et Théophilacte paraissent avoir été du même sentiment; mais il est repoussé par le grand nombre, et vicié pourqu'il: Si les habitants de Samarie ne reçurent pas le Seigneur parce que lui-même ne voulait pas se rendre à leur instant, comment les apôtres Jacques et Jean lui demandèrent-ils de faire tomber le feu du ciel sur cette ville, en punition d'une injure qui n'existait pas, dont les Samaritains se s'étaient nullement rendus coupables?

« Angelos, ante faciem suam. » *Luc.* ix, 52. Justum enim erat ut Dei Filio Angeli ministrarent. Sive Angelos, Apostolos vocat; quia et Joannes precursor Domini, Angelus appellatus est. *Malach.* iii; *Matth.* xi. Cumque ingressi essent vicem Samarie ut prepararent ei, non susceperunt illum: « quia facies ejus erat vadens in Jerusalem. » Hostili inter se Samaritanis atque Judæis discordant odio; et, cum omnes oderint gentes, proprio contra se furore bochantur; dum utriusque Legis possessione contendunt, et in tantum se mutuo persequuntur, ut, postquam Judæi de Babylonia sunt reversi, edificationem Templi, Samaritani semper impediunt. Cumque vellent et ipsi cum eis edificare Templum, responderunt Judæi: « Non licet nobis et vobis edificare domum Domini. » *1 Esdr.* iv. Denique pro summa injuria Pharisei exprobrabant Domino: « Nonne demonium habes, et Samaritanus es? » *Joan.* viii, 48. Et in parabola de Jerusalem descendens Jericho, Samaritanus ponitur pro signo atque miraculo, quod malus bene fecerit; *Luc.* x; et ad puteum Samaritanæ scriptum est: « Non enim contantur Samaritani Judæis. » *Joan.* iv, 9. Videntes ergo Dominum Jerusalem pergere, id est

préparer à manger, ils le reconnaissent pour Juif; et voilà qu'ils refusent de le recevoir à ce titre même de Juif et d'étranger, qui de plus va résider chez les ennemis de leur race. Il se présente encore à nous une autre explication de ce passage: c'était la volonté du Seigneur qu'il ne fût pas accueilli par les Samaritains, parce qu'il devait arriver à Jérusalem, pour y souffrir, pour y verser son sang; en s'arrêtant dans la Samarie, en s'occupant d'instruire ce peuple, il eût différé le jour de sa passion, alors qu'il était venu sur la terre pour la subir (1). De là ce qu'il dit dans un autre livre: « Je ne suis venu que pour les brebis égarées de la maison, d'Israël. » *Matth.* xv, 24. Il avait ailleurs fait cette réponse aux apôtres: « Vous n'entrerez pas dans une ville de Samaritains; » *Ibid.* x, 6; il voulait ainsi ne fournir aux Juifs aucun prétexte de persécution, aucune possibilité de dire: Nous l'avons crucifié parce qu'il avait fait alliance avec nos mortels ennemis. Son attitude était donc celle d'un homme qui est en route pour Jérusalem; et voilà pour quelle raison, dans un sens un peu différent, les Samaritains ne le reçurent pas. Ce refus de leur part rentrait dans les desseins du Seigneur. Après cela, les apôtres, qui

ad hostes suos, quod andierant a discipulis ejus qui ad parandum hospitium venerant, Judæum esse cognoscunt; et quasi Judæum atque alienum, et eum qui ad inimicos pergeret, suscipere noluerunt. Quantquam et alia nobis subjecerat intelligentia, quod voluntatis Domini fuerit non suscipi à Samaritis, quia festinabat ire Jerusalem, ibique pati et sanguinem fundere, ne occupatus susceptione Samaritæ et doctrina gentis illius, passionis differret diem, ad quam venerat sustinendam. Unde dicit et alio loco: « Non veni nisi ad oves perditas domus Israel. » *Matth.* xv, 24. Et Apostolis præcepit: « Civitatem Samaritanorum non intrabitis. » *Ibid.* x, 5, volens tollere omnem occasionem persecutionis Judæicæ; ne postea dicerent: Crucifiximus eum qui se inimicis nostris et hostibus junxerat. Facies igitur ejus erat pergens Jerusalem. Et idcirco, juxta aliam intelligentiam, non receperunt eum Samaritæ, quia festinabat ingredi Jerusalem. Ut autem eum non reciperent, fuit Dominicæ voluntatis. Denique Apostoli in Lege versati, in qua tantum justitiam noverant, oculum pro oculo, dentem pro dente, ulcisci nituntur injuriam, et imitari Eliam, ad cuius vocem duos pentacontarchos militum ignis assump-

ne connaissaient guère que la justice légale, œil pour œil, dent pour dent, veulent punir cette injure, imiter Elie, à la voix duquel le feu du ciel avait dévoré les deux chefs de cohortes; ils disent donc à Jésus: « Voulez-vous que nous commandions au feu du ciel de descendre sur eux et de les consumer? » *Luc.* ix, 51. Ils font bien de parler de la sorte: « Voulez-vous; » car voici comment Elie s'était exprimé: « Si je suis un homme de Dieu, que le feu descende du ciel sur vous. » *IV Reg.* i, 10. La parole des apôtres n'aura d'efficacité qu'autant que le Seigneur voudra; s'il n'ordonne pas lui-même, c'est en vain que les apôtres commanderont au feu de descendre. Ils disent assez clairement, quoique en d'autres termes: Puisque le feu descendit du ciel pour venger l'insulte faite à Elie, qui n'était qu'un serviteur, et consuma, non des Samaritains, mais des Juifs, combien plus, pour venger le Fils de Dieu méprisé, la flamme ne doit-elle pas sévir contre les impies Samaritains? — Mais le Seigneur, venu sur la terre pour sauver et non pour juger, dans l'abaissement et non dans la puissance, dans la bassesse de l'humanité et non dans la gloire du Père, leur reproche d'avoir oublié ses enseignements, cette honte évangélique avec laquelle il avait dit: « Si quel'un vous frappe sur une joue, présentez-lui l'autre; » *Matth.* v, 29; puis encore: « Aimez vos ennemis. » *Luc.* vi, 35.

CHAPITRE VI. — Vous m'avez posé une autre

sera, dicentique ad Dominum: « Vis, dicimus ut ignis descendat de celo, et consumat eos? » *Luc.* ix, 51. Pulchre, Vis, inquit, dicimus; nam et Elias dixerat: « Si homo Dei sum, ignis descendat de celo super vos. » *IV Reg.* i, 10. Ergo ut Apostolorum sermo efficacium habet, voluntatis est Domini. Nisi enim ille jussit, frustra dicunt Apostoli ut ignis descendat super eos; et quodammodo verbis illis hoc loquuntur: Si ad servi Eliæ injuriam ignis descendit de celo, et non Samaritæ, sed Judæos consumpsit incendium, quanto magis ad contemptum Filii Dei, in impiis Samaritæ debet flamma sciveri? E regione Dominus, qui non ad judicandum venerat, sed ad salvandum, non in potestate, sed in humilitate, non in Patris gloria, sed in hominis villitate, increpat eos, quod non meminerint doctrinæ suæ, et bonitatis Evangelicæ, in qua dixerat: « Qui te percusserit in maxillam, præbe ei et alteram; » *Matth.* v, 39; et: « Diligite inimicos vestros. » *Luc.* vi, 35.

CAP. VI. — Alteram de Evangelio Lucae, xvi, 1 et

question concernant l'Évangile de saint Luc, vi, 1 et seq: Quel est ce fermier d'iniquité dont le Seigneur lui-même a fait l'éloge? Pour trouver la solution et remonter à la source, j'ai repassé le volume évangélique. Or, j'ai trouvé là entre autres choses que, les publicains et les pêcheurs s'approchant de Jésus pour l'entendre, les Phari-siens et les Scribes murmuraient, en disant: « Pourquoi celui-là fait-il aux pêcheurs un accueil favorable et mange-t-il avec eux? » *Luc.* xv, 2. Après leur avoir exposé la parabole des cent brebis, dont une s'était égarée et fut ensuite reportée sur les épaules du pasteur, le divin Maître ajoute immédiatement quelle est sa pensée dans cette parabole: « Je vous le dis, il y aura de même une plus grande joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentir. » Une autre parabole, celle des dix drachmes, de la drachme perdue et puis retrouvée, il la conclut de la même façon: « Ainsi, je vous le dis, la joie sera parmi les anges de Dieu sur un seul pécheur qui fait pénitence. » Dans une troisième parabole, il présente un homme ayant deux fils et leur faisant le partage de ses biens; et le plus jeune, ayant perdu tout ce qu'il avait, souffrant la faim, réduit à manger des glands, la nourriture des porceaux, revint à son père et fut accueilli par lui. Le frère aîné, s'étant montré jaloux de cette réception, fut réprimandé par le père, qui lui déclara qu'il aurait dû se ré-

segg. questionneulam proposuisti: quis sit villicus iniquitatis, qui Domini voce laudatus est. Cujus cum vellem scire rationem, et de quo fonte processerit, revolvî volumen Evangelicum, et inter cætera reperi quod, appropinquans Salvatorum publicanis et peccatoribus, ut audirent eum, murmurabant Pharisei et Scribae, dicentes: « Quare iste peccatores suscipit, et comedit cum eis? » *Luc.* xv, 2. Qui loquens est in parabola centum ovium, et unus perditæ, quæ inventa pastoribus numeris reportata est; et cur esset proposita, statim intulit: « Dico vobis, sic erit gaudium in celo super uno peccatore penitentiam agente, magis quam super pœniginta novem justis, qui non habent opus penitentiam. » Aliam quoque parabola decem drachmarum, uniusque perditæ et repertæ cum proposisset, simili eam fine complevit: « Sic, dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei super uno peccatore penitentiam agente. » Tertiam quoque parabola proposuit hominis habentis duos filios, et dividens inter eos substantiam. Cumque minor, facultatibus perditis,

jouir, se livrer à l'allégresse, parce que son frère qui était mort venait de ressusciter; il était perdu, et la famille l'avait retrouvé. Ces trois paraboles, le Sauveur les dirigeait contre les Pharisiens et les Scribes, qui n'admettaient pas la pénitence des pécheurs ni le salut des Publicains. « Il parlait ensuite à ses disciples, » *Luc. xvi, 1*, en leur proposant également une parabole, comme tout à l'heure aux Scribes et aux Pharisiens; c'était pour les exhorter à la clémence, leur redisant en d'autres termes ce qu'il leur avait dit auparavant : « Pardonnez, et il vous sera pardonné; » *Ibid. vi, 7*; vous pourrez alors prononcer avec assurance cette parole de l'oraison dominicale : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs. » *Matth. vi, 12*. Abordons maintenant cette parabole par laquelle il exhorte les disciples à la clémence : « Un homme était riche, il avait un fermier, » *Luc. xv, 4*, ou bien un administrateur, un économe, comme dit le texte grec. Mais, à proprement parler, le fermier est l'administrateur d'une campagne, d'une villa; d'où le mot *villicus*. L'économe, *οικονομος*, administre à la fois l'argent et les moissons, tout ce que le maître possède. Aussi le plus beau livre de Xénophon est-il celui qui porte ce titre, et dans lequel il s'agit, non de la direction d'une villa, mais du gouvernement d'une maison entière, comme l'entend Cicéron. Donc ce fermier fut accusé auprès de son maître

egere cœpisset, et comedere siliquas, porcorum cibum, reversus ad patrem, susceptus ab eo est. Frater quoque invidens senior, patris voce corruptus est, quod latari debuisset et gaudere, quia frater ejus mortuus fuerat, et revixit; perditus erat, et inventus est. Has tres parabolas contra Phariseos et Scribas locutus est qui volebant recipere penitentiam peccatorum, et Publicanorum salutem. « Dicebat autem, inquit, et ad discipulos suos, » *Ibid. xvi, 4*, haud dubium, quin parabola, sicut prius ad Scribas et Phariseos; quia parabola ad clementiam discipulos hortaretur, et alius diceret verbis: « Dimittis, et dimittetur vobis; » *Luc. vi, 7*; ut in Oratione Dominica libera fronte poscatis: « Dimittite nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » *Matth. vi, 12*. Quæ est ergo parabola ad clementiam discipulos cohortantis? « Homo quidam erat dives, qui habebat villicum, » *Luc. xvi, 1*, sive dispensatorem, hoc enim *οικονομος* significat. Villicus autem proprie villæ gubernator est, unde et a villa villicus nomen accepit. *Οικονομος* autem tam pecunie quam frugum, et omnium quæ dominus possidet,

de dissiper les biens qui lui étaient confiés. Celui-ci le manda et lui dit : « Qu'entends-je dire de toi? Rends compte de ton administration; car tu ne pourras plus désormais administrer mon bien. » Que dit-il alors en lui-même? « Que faire, du moment où mon maître m'enlève cette gestion? Je n'ai pas la force de travailler la terre, j'ai honte de mendier. Mais je sais ce que je ferai, pour que les autres me reçoivent dans leur maison quand j'aurai perdu ma ferme. Il appela donc chacun des débiteurs de son maître, et il dit au premier : Que dois-tu à mon maître? Celui-ci répondit : Cent mesures d'huile. Et le fermier lui dit : Prends ton obligation, assieds-toi vite, écris cinquante. Puis il dit à un autre : Et toi, combien dois-tu? Celui-ci répondit : Cent boisseaux de froment. Et il lui dit encore : Prends ton obligation, écris quatre-vingts. Et le maître loua le fermier, cet administrateur d'iniquité, à raison de sa prévoyance. En effet, les enfants de ce siècle sont, par rapport à leurs intérêts, plus prudents que les enfants de lumière. Je vous le dis aussi, faites-vous des amis au moyen d'iniques richesses, afin que, lorsque vous viendrez à défaillir, ils vous reçoivent dans les éternels tabernacles. Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera dans les grandes : Celui qui gère mal de petits intérêts, ne gèrera pas mieux les grands. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les fausses richesses, qui vous

dispensator est. Unde, et *οικονομος*; Xenophontis pulcherrimus liber est, qui non gubernationem villæ, sed dispensationem universæ domus (Tullio interpretante) significat. Iste igitur dispensator accusatus est ad dominum suum, quod dissiparet substantiam ejus. Quo vocato dixit: « Quid hoc audio de te? Redde rationem dispensationis tuæ, neque enim ultra mea poteris dispensare. » Qui dixit iura semetipsum: « Quid faciam, quia dominus meus auferat a me dispensationem? Fodere non valeo, mendicare erubescio. Scio quid faciam, ut quando sublata mihi fuerit dispensatio, suscipiant me in domos suas. Vocavit itaque singulos debitorum domini sui, et dixit primo: Quantum debes Domino? Qui dixit ei: Centum batos olei. At illi: Tolle cautionem tuam, et sedens cito, scribe quinquaginta. Deinde ad alium locutus est: Tu autem quantum debes? At ille respondit: Centum coros tritici. Dixitque ei: Tolle cautionem tuam, et scribe octoginta. Et laudavit Dominus villicum, sive dispensatorem iniquitatis, quod prudenter fecerit; quia filii sæculi hujus prudentiores sunt filiis lucis in

confiera les vrais biens? Si vous n'avez pas été fidèles dans l'administration des biens d'autrui, vous donnera-t-on les vôtres à gouverner? Personne ne peut servir deux maîtres : ou bien on détestera l'un et l'on aimera l'autre; ou bien on écouterà l'un et l'on méprisera l'autre. Vous ne pouvez pas servir Dieu et Mammon. » Or les Pharisiens, qui étaient avarés, entendaient tout cela, et ils le tournaient en dérision. J'ai voulu citer le texte entier de cette parabole, pour que nous n'allions pas en chercher ailleurs l'intelligence, et que nous tâchions de découvrir les personnes sous les figures; interprétons-la comme une parabole, c'est-à-dire comme une similitude, comme l'indique l'étymologie du mot grec : c'est en quelque sorte l'ombre qui précède la vérité. Si donc le dispensateur d'une richesse inique est loué par le Seigneur de ce qu'il s'est fait une espèce de justice avec le fruit de son iniquité; si le maître lésé dans ses droits loue la prévoyance de l'économe qui sait pourvoir à ses propres intérêts, tout en fraudant les intérêts d'autrui; combien plus le divin Sauveur, qui ne peut éprouver aucune perte, qui penche toujours vers la clémence, louera-t-il ses disciples quand il les verra traiter avec miséricorde ceux qui doivent croire en lui? Remarquez la leçon qui suit la parabole : « Et moi aussi je vous le dis, faites-vous des amis au moyen d'iniques richesses. » Ce n'est pas l'hébreu, c'est le syriaque qui nomme

generacione sua. Et ego dico vobis, facite vobis amicos de iniquo mamona, ut, quando defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula. Qui fidelis est in parvo, et in multo fidelis est. Qui in minimo iniquus est, et in multo iniquus erit. Si ergo in iniquo mamona fideles non fuistis, quod verum est quis credit vobis? Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis? Nemo servus potest duobus dominis servire: aut enim unum habebit odio et alterum diliget; aut unum audiet et alterum contemnet. Non potest Deo servire et mamone. Audiebant autem hæc omnia Pharisei, qui erant avari, et subsannabant illum. Totum parabolæ hujus textum posui, ut non nobis intelligentiam aliunde queramus, et in parabola certas nitamur invenire personas; sed interpretamur eam quasi parabolam, hoc est similitudinem, quæ ab eo vocatur quod alteri *μαμωνας*, hoc est, assimilatur, et quasi umbra præterita veritatis est. Si ergo dispensator iniqui mamona, Domini voce laudatur, quod de re iniqua sibi iustitiam præparavit; et passus dispensanda Domina, laudat dispensatoris prudentiam, quod

les richesses Mammon, parce qu'elles sont amassées par des voies injustes. Si donc l'iniquité, par une sage dispensation, se tourne en justice, combien plus la parole de Dieu, dans laquelle rien n'est injuste, et dont les apôtres ont reçu la dispensation, sera capable, sagement dispensée, d'élever au ciel ceux qui la dispensent? De là ce qui vient aussitôt après : « Celui qui est fidèle dans les petites choses, » dans les objets matériels, « sera fidèle dans les grandes, » dans les biens spirituels. « Celui qui gère mal les choses de peu de valeur, » qui ne met pas au service de ses frères ce que Dieu a créé pour tous, celui-là ne sera pas moins injuste dans le partage des richesses spirituelles; il ne regardera pas à la nécessité, mais bien aux personnes, pour distribuer la doctrine du Seigneur. Or, si vous ne savez pas, dit ici le divin Maître, dispenser sagement les biens matériels et périssables, qui vous confiera les vraies, les éternelles richesses de la doctrine de Dieu? Si vous n'avez pas été fidèles dans l'administration des biens étrangers, et toutes les choses du siècle nous sont réellement étrangères, comment pourrait-on s'en reposer sur vous de ce qui vous appartient en propre, de ce qui réellement est destiné à l'homme? Voilà pourquoi il tombe aussitôt sur l'avarice, et déclare qu'on ne peut pas aimer Dieu quand on aime l'argent. Il faut donc que les apôtres, s'ils veulent aimer Dieu, méprisent les richesses. C'est

adversus Dominum quidem fraudulenter, sed pro se prudenter egerit, quanto magis Christus, qui nullum damnum sustinere potest, et pronus est ad clementiam, laudabit discipulos suos, si in eorum credituri (ad. *credidi*) sibi sunt, misericordes fuerint? Denique post parabolam intulit: « Ego vobis dico, facite vobis amicos de iniquo mamona. » Mamona autem, non Hebræorum, sed Syrorum lingua, divitiæ nuncupantur, quod de iniquitate collectæ sint. Si ergo iniquitas bene dispensata veritur in iustitiam, quanto magis sermo divinus, in quo nulla est iniquitas, qui et Apostolis creditus est, si bene fuerit dispensatus, dispensatores suos levabit in celum? Quamobrem sequitur: « Qui fidelis est in minimo, » hoc est in carnalibus, « et in multis fidelis erit, » hoc est in spiritualibus. « Qui autem in parvo iniquus est, » ut non det fratribus ad utendum quod a Deo pro omnibus est creatum, iste etiam spirituali pecunia dividenda iniquus erit; ut non pro necessitate, sed pro personis doctrinam Domini dividat. Sicut enim, inquit, carnalæ divitiæ quæ labuntur, non bene dispensatis, veras æternasque divitiæ doctrinæ Dei, qui cre-

encore pour cela que les Scribes et les Pharisiens, qui étaient avarés, comprenant que la parabole était dirigée contre eux, le tournaient en dérision : ils préféraient les biens matériels, qu'ils croyaient tenir avec certitude, aux biens spirituels, réservés seulement pour l'avenir, et par là même incertains, semblaient-ils croire. Théophile, le septième évêque de l'Eglise d'Antioche à partir de l'apôtre Pierre, en coordonnant dans un seul corps d'ouvrage les récits des quatre Évangélistes, nous a légué un monument de son propre génie; et là voici comment il s'exprime sur cette parabole : « Le riche qui avait un fermier, ou bien un administrateur, c'est Dieu lui-même, le Tout-Puissant, dont les richesses sont incomparables. Son administrateur, c'est Paul, qui avait appris les saintes Lettres aux pieds de Gamaliel, Act. xxii, et qui avait reçu la loi divine à transmettre aux hommes. Après avoir commencé par persécuter, enchaîner, mener à la mort les fidèles du Christ, dissipant ainsi tous les biens de son Maître, il fut repris en ces termes par celui-ci : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon. » Act. ix, 4, 5. Il dit alors dans son cœur : Que ferai-je ? voilà que j'étais maître et fermier; maintenant je suis réduit à l'état de disciple et d'ouvrier. « Je n'ai pas la force de remuer la

det vobis ? Et si in his que aliena sunt (alienum autem est a nobis omne quod smenli est) infideles fuistis, ea que vestra sunt, et proprie deputata homini, quis vobis credere poterit ? Unde corripit avaritiam, et dicit eum qui amat pecuniam, Deum amare non posse. Igitur et Apostolis, si velint amare Deum, pecunias esse contemnendas. Unde Scribes et Pharisi, qui erant avari, adversum se dictam intelligentes parabolum, subsannabant eum, carnalia, ut certa et preesidia, spiritualibus ea futuris, et quasi incertis, preponentes. Theophilus, Antiochenus Ecclesie septimus post Petrum Apostolum Episcopus, qui quatuor Evangelistarum in unum opus dicta compingens, ingenii sui nobis monumenta dimisit (al. reliquit), hæc super hæc parabola in suis Commentariis est locutus : « Dives qui habebat villicum, sive dispensatorem, Deus omnipotens est, quo nihil est ditius. Hujus dispensator est Paulus, qui ad pedes Gamalielis sacras Litteras didicit, Act. xxii, et Legem Dei susceperat dispensandam. Qui cum cepisset credentes in Christo persequi, ligare, occidere, et omnem Dominum sui dissipare substantiam, correptus a Domino est : « Saule, Saule, quid me persequeris ? Durum est tibi contra stimulum colicitare. Act. ix, 4, 5. Dixitque in corde suo : Quid faciam ? quia

terre. » Tous les préceptes de la loi, dont la terre était l'objet, je les vois détruits ; la loi et les prophètes se terminent à Jean-Baptiste. « J'ai honte de mendier ; moi naguère docteur des Juifs, je suis contraint de mendier auprès des Gentils et du disciple Ananie la doctrine du salut et de la foi : je ferai donc ce que je comprends m'être utile, afin que, lorsque mon administration me sera ravie, les chrétiens me reçoivent dans leurs maisons. Dès le début, ceux qui vivaient auparavant sous la loi, et qui n'avaient ensuite embrassé la foi de Jésus-Christ qu'en se persuadant toujours que la loi les justifierait, il se mit à leur apprendre que la loi était abolie, que les prophètes avaient fait leur temps, que les choses regardées jusque-là comme un gain, devaient être désormais estimées de l'ordure. Philip. iii. Il appela donc deux débiteurs parmi le grand nombre : d'abord, celui qui devait cent mesures d'huile, c'est la foule des Gentils convertis, à qui la miséricorde de Dieu était si nécessaire; et, pour le nombre cent, le nombre plein et parfait, il lui fait écrire cinquante, qui est le signe de la pénitence, d'après l'ancien Jubilé, et d'après aussi la parabole de l'Évangile où cinq cents deniers sont remis à l'un et cinquante à l'autre. Puis il appela le peuple juif, qui avait été nourri du froment des divins préceptes, et qui se trou-

qui magister fui et villicus, cogor esse discipulum et operarium. « Fodere non valeo. » Omnia enim mandata Legis, que terra incubabant, cerno destructa, et Legem atque Prophetas usque ad Joannem Baptistam esse finitos. « Mendicare erubescio. » ut qui doctor fueram Judeorum cogor a gentibus et a discipulo Anania, salutis ac fidei medicare doctrinam. Faciam igitur quod mihi utile esse intelligo, ut, postquam projectus fuero de villicatione mea, recipiant me Christiani in domos suas. Philip. iii. Vocavit itaque duos de pluribus debitoribus : Primum, qui debebat centum batos olei, eos videlicet qui fuerant ex gentibus congregati, et magna indigebant misericordia Dei; et de centenario numero (qui plenus est atque perfectus) fecit eos scribere quinquagenarium, qui proprie penitentium est, juxta jubilæum, et illam in Evangelio parabolum in qua alteri quingenti, alteri quinquaginta denarii dimittuntur. Secundam autem vocavit populam Judeorum, qui tritico mandatorum Dei nutritus erat, et debebat ei

vait aussi redevable du nombre cent; il l'obligea de même à le réduire, et cette fois à quatre-vingts; ce qui signifie que ce peuple devait croire à la résurrection du Seigneur, laquelle étoit au huitième jour de l'octave, mais quand sont accomplies huit décades : et c'est ainsi qu'au sabbat de l'ancienne loi a succédé le dimanche de la loi nouvelle. Telle est la raison pour laquelle le Seigneur déclare que cet homme a bien agi, et que c'est pour son salut qu'il est passé de l'austérité légale à la clémence évangélique. Si vous demandez pourquoi, sous une loi qui vient de Dieu, il est appelé « fermier d'iniquité, » je vous répondrai qu'il était réellement inique, non dans ses sacrifices, mais dans son administration; croyant au Père, et persécutant les Fils; acceptant le Dieu tout-puissant, et niant le Saint-Esprit. En transgressant la loi, Paul fut donc plus prudent que ceux qui étaient auparavant les enfants de lumière, et qui, tout en s'attachant aux observances légales, perdirent le Sauveur, la vraie splendeur de Dieu le Père. Ce que l'Évêque de Milan, Ambroise, a pensé sur ce point, vous pourrez le lire dans ses commentaires. Je n'ai pas pu trouver l'explication d'Origène et de Didyme concernant cette parabole; a-t-elle péri par l'injure des temps, n'ont-ils rien écrit là-dessus, je l'ignore. Pour moi, d'après l'interprétation antérieure, je vois dans cette parabole que nous devons, au moyen d'iniques richesses,

centenarium numerum, et coegit ut de centum octoginta faceret, id est crederet in Domini resurrectione, que octava diei numero continetur, et de octo completur decadibus, et de sabbato Legis transiret ad primum sabbati. Ob hæc causam a Domino predicatur quod bene fecerit, et pro salute sua in Evangelii elementium de Legis austeritate mutatus sit. Quod si quis querat quare vocetur « villicus iniquitatis, » in Lege, que Dei est; iniquus erat villicus qui bene quidem offerrebat, sed non bene dividebat; credens in Patrem, sed Filium persequens; habens Deum omnipotentem, sed Spiritum Sanctum negans. Prudentior itaque fuit Paulus Apostolus in transgressione Legis filius quondam lucis, qui in Legis observatione versati, Christum, qui Dei Patris verum lumen est, perdidit. Ambrosius Mediolanensis Episcopus quid de hoc loco senserit, in Commentariis ejus legere poteris, Origenis et Didymi in hæc parabolum explanationem invenire non potui; et utrum abolita sit temporum vetustate, an ipsi non scripserint, incertum habeo. Mihi juxta priorem interpretationem hoc videtur, quod de iniquo manna de-

nous faire des amis en donnant non à des pauvres quelconques, mais à ceux qui pourront nous recevoir dans leurs maisons, dans les tabernacles éternels. C'est ainsi qu'en leur accordant des choses de peu d'importance, nous en recevons les plus précieuses; qu'en abandonnant des biens étrangers, nous acquérons nos propres biens; qu'en semant dans la bénédiction, nous moissonnons la bénédiction : « Qui sème avec parcimonie n'aura qu'une moisson pauvre. »

CHAPITRE VII. Comment faut-il entendre ce que nous lisons dans l'Épître aux Romains : « A peine si quelqu'un consent à mourir pour un juste. Et qui donc affronte la mort pour un homme de bien ? » Rom. v, 7. Deux hérésies, à l'occasion de ce texte, qu'elles ne comprennent pas, tombent dans des erreurs diverses, et blasphémement avec une égale impiété. Marcion, qui fait du Dieu juste le créateur de la loi et des Prophètes, et du Dieu bon celui des Évangélistes et des Apôtres, voulant que le Christ soit le fils de ce dernier, introduit par là même deux Dieux, l'un juste et l'autre bon. Il dit alors que pour le juste personne ou presque personne n'a bravé la mort; tandis que pour le bon, pour le Christ, d'innombrables martyrs ont donné leur sang. Arius applique à Jésus-Christ la qualification de juste, vu qu'il est dit de lui : « O Dieu, donnez votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi ; » Psalm. lxxi, 1; et que lui-même a dit

beamus nobis amicos facere, non quoslibet pauperes, sed eos qui nos possint recipere in domos suas, et in æterna tabernacula : ut cum eis parva præbuerimus, recipiamus ab illis magna, et danctes aliena, nostra suscipiamus, et seminemus in benedictione, ut metamus benedictionem : « Qui enim parce seminaverit, parce et metet. »

CAP. VII. — Quo sensu accipiendum sit quod in Epistola legitimus ad Romanos : « Vix enim pro justo quis moritur. Nam pro bono forsitan quis audeat mori ? » Rom. v, 7. Due hereses, ex occasione hujus testimonii, quod non intelligunt, diverso quidem errore, sed pari impietate blasphemant. Marcion enim qui justum Deum, et Creatorem Legis facit et Prophetarum, bonum autem Evangeliorum et Apostolorum, conjus vult esse Filium Christum, duos introducit deos, alterum justum et alterum bonum. Et pro justo asserit, vel nullos vel paucos oppetisse mortem; pro bono autem, id est Christo, innumerabiles Martyres extitisse. Porro Arius justum ad Christum refert, de quo dictum est : « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam

dans l'Évangile : « Le Père ne juge personne, il a donné tout jugement au Fils ; » *Joan. v, 22* ; puis : « Comme j'entends, ainsi je juge. » *Ibid. 30*. Il fait rapporter à Dieu le Père la qualification de bon, le Fils ayant lui-même rendu ce témoignage : « Pourquoi m'appellez-vous bon ? personne n'est bon, si ce n'est Dieu le Père. » *Lic. xviii, 19*. Jusque-là l'hérétique a su trouver des sentiers détournés pour son blasphème ; mais ensuite il trébuche et tombe. Comment, en effet, quelqu'un ose-t-il à peine mourir pour le Père, ou même pour le Fils, lorsque tant de martyrs ont sacrifié leur vie pour Jésus-Christ ? Quand on veut donc exposer simplement ce passage, il faut dire que dans l'ancienne loi où régnait la justice, peu d'hommes se sont rencontrés qui aient répandu leur sang ; au lieu que dans la loi nouvelle où règne la clémence et la bonté, on a vu des martyrs sans nombre. Si l'Apôtre dit : « Quelqu'un peut-être osera-t-il mourir, » laissant l'affirmation comme indécise, il ne faut pas en conclure qu'il mette en question le courage de ceux qui sont morts pour l'Évangile ; il faut plutôt déduire le sens de ces mots de ce qui précède et de ce qui suit. Il dit encore qu'il se glorifie dans les tribulations, parce que « la tribulation opère la patience, la patience fait la vertu éprouvée, l'épreuve produit l'espérance, et l'espérance ne confond pas ; » *Rom. v, 4, 5* ; elle s'appuie sur une promesse certaine,

filio regis ; » *Psal. lxxi, 1* ; et ipse de se in Evangelio : « Non enim Pater judicat quemquam ; sed omne iudicium dedit Filio ; » *Joan. v, 22* ; et : « Ego sicut audio sic iudico. » *Ibid. 30*. Bonum autem ad Deum Patrem, de quo ipse Filius constituitur : « Quid me dicis bonum ? nemo est bonus, nisi unus Deus Pater. » *Luc. xviii, 19*. Cumque heuscque blasphemie suae devios calles potenter invenire, in consequentibus impingit, et corripit. Quomodo enim pro Patre quis audeat mori, et pro Filio vix moritur, cum propter nomen Christi, tentus Martyrum sanguis effusus sit ? Qui igitur simpliciter hunc expouit loqui, hoc potest dicere, quod in veteri Lege, in qua iustitia est, vix pauci inventi sunt qui suum fuderint sanguinem ; in novo autem Instrumento, in quo bonitas est atque clementia, innumerabiles extiterunt Martyres. Sed ex eo quod posuit, « forsitan quis etiam audeat mori, » et pendulo gradu sententiam temperavit, inveniri posse nonnullos qui audeant mori pro Evangelio, ostendit non sic accipiendum ; sed ex superioribus et inferioribus sensum loci hujus debere tractari. Dicens enim Paulus se gloriarī in

« la charité de Dieu étant répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné, » selon ce que Dieu disait par son prophète : « Je répandrai de mon esprit sur toute chair. » *Joel. i, 28*. L'Apôtre admire la bonté du Christ, qui a voulu mourir pour les impies eux-mêmes, les infirmes et les pécheurs, et mourir dans le temps opportun, ainsi qu'il l'avait dit lui-même : « Dans le temps opportun je l'ai exaucé, au jour du salut je l'ai secouru ; » *Isa. xlix, 8* ; et Paul ré-pète : « Voici maintenant le temps favorable, voici les jours du salut. » *II Corinth. vi, 2*. Quand tous prévariquaient, tous étaient devenus inutiles ; il n'en était pas qui fit le bien, pas un seul. *Psal. xiii*. Incroyable bonté, clémence inouïe d'avoir voulu mourir pour les impies, lorsque à peine on trouverait quelqu'un qui versât son sang pour le juste et l'homme de bien, la crainte de la mort planant sur tous les êtres. Parfois cependant, mais dans de rares occasions, quelqu'un a bravé la mort pour une cause juste et sainte. La charité que Dieu nous a témoignée se manifeste d'une manière éclatante, en ce que, pendant que nous étions encore pécheurs, « le Christ est mort pour nous ; sa vie a été effacée sur la terre... Son âme a été livrée à la mort... Il a été confondu avec les coupables ; » *Isa. liii* ; et cela, pour nous rendre pieux, forts et justes, d'impies, infirmes et pécheurs que nous étions. Voici comment quelques-uns entendent ce même texte :

tribulationibus ; quia « tribulatio patientiam operatur ; patientia autem probationem ; probatio vero spem ; spes autem non confundit ; » *Rom. v, 4, 5* ; que ex eo certam habeat promissionem, « quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis, » secundum illud quod Deus dixerat per Prophetam : « Effundam de spiritu meo super omnem carnem ; » *Joel. i, 28*, miratur bonitatem Christi, quod pro impiis, et infirmis, et peccatoribus mori voluerit, et mori opportuno tempore, de quo ipse dicit : « Tempore opportuno exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tui ; » *Isa. xlix, 8* ; et rursus : « Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. » *II Cor. vi, 2*. Quando omnes peccaverunt, simul inutiles facti sunt, non fuit qui faceret bonum, non fuit usque ad unum. *Psal. xiii*. Incredibilis ergo bonitas, et clementia inaudita, mori pro impiis, vix enim pro justo aliquem et bono suum sanguinem fundere, metu mortis cuncta terrente. Nam inveniri interdum potest, ut aliquis pro re justa, et bona audeat mori. Caritas autem Dei, quam habuit in nobis, hinc maxime comprobatur, quod cum

Si le Christ est mort pour nous impies et pécheurs, combien plus ne devons-nous pas mourir sans hésitation pour lui qui est juste et bon ? Ne regardons pas ces deux qualifications comme essentiellement différentes, ou comme s'appliquant à une personne en particulier ; elles désignent absolument une chose juste et bonne, pour laquelle il se trouve parfois, quoique avec peine, un homme qui donne son sang.

CHAPITRE VIII. — Que signifie ce que l'Apôtre écrit aux Romains : « L'occasion étant donnée, le péché s'est répandu par le précepte en toute sorte de concupiscence. » *Rom. vii, 7*. Citons le témoignage tout entier, et, discutant chaque point avec le secours du Christ, nous dirons simplement notre pensée, non pour anticiper sur votre manière de voir, pour gêner votre liberté d'opinion, mais pour exprimer en peu de mots la nôtre : « Que dirons-nous donc ? La loi serait-elle un péché ? Loin de nous de le croire. Mais je n'ai connu le péché que par la loi. J'ignorais la concupiscence, si la loi n'avait pas dit : Tu ne convoiteras pas. L'occasion étant donnée, le péché s'est répandu par le précepte en toute sorte de concupiscence. En effet, sans la loi le péché était mort. Je vivais un jour sans la loi ; mais, aussitôt qu'est venu le précepte, le péché a pris une nouvelle vie. Et je suis mort, et ce précepte qui m'était donné pour vivre, s'est trouvé pour

adhuc peccatores essemus, « Christus pro nobis mortuus est et sublata est de terra vita ejus ; » et : « Pro iniquitatibus populi ductus est ad mortem ; » et « portavit peccata nostra ; » et : « Tradita est in mortem anima illius ; » et : « cum iniquis deputatus est. » *Isa. liii* ; et nos impios et infirmos et peccatores, pios et robustos et justos faceret. Nonnulli ita interpretantur : Si ille pro nobis impiis mortuus est et peccatoribus, quanto magis nos absque dubitatione pro justo et bono Christo debemus occumbere ? Justum autem et bonum non putamus esse diversum, nec aliquam proprie significare personam ; sed absolute justam rem et bonam, pro qua diffendit, sed interdum aliquis inveniri potest, qui suum sanguinem fundat.

CAP. VIII. — Quid sibi velit quod ad Romanos scribit Apostolus : « Occasione accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. » *Rom. vii, 7*. Ponamus totum testimonium, et singula Christi auxilio disserentes, quid nobis videatur simpliciter indicemus, non prejudicantes tuo sensui, quid velis intelligere, sed nostram sententiam breviter explicantes : « Quid ergo dicemus ? Lex peccatum est ? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per Legem. Nam

moi une cause de mort. L'occasion étant fournie par le précepte, le péché m'a séduit, et c'est ainsi qu'il m'a tué. Sans doute, la loi est sainte, le précepte est saint, et juste, et bon. Donc ce qui est bon serait la mort pour moi ? Non certes ; mais, pour que le péché se montre réellement le péché, à l'occasion du bien il a produit en moi la mort ; de telle sorte que le péché dépasse toutes les bornes quand il a lieu par le précepte. Nous savons bien que la loi est spirituelle : c'est moi qui suis charnel, m'étant vendu comme esclave sous le péché. Ce que je fais, je l'ignore. En effet, je ne fais pas ce que je veux, je fais ce que je déteste. Or, si je vais ainsi contre ma volonté, je donne encore mon consentement à la loi parce qu'elle est bonne. Ce n'est plus moi dès lors qui agis, c'est le péché, qui réside en moi. Je sais que ce qui réside en moi, c'est-à-dire dans ma chair, ce n'est pas le bien. Il m'appartient de vouloir ; mais accomplir le bien, c'est ce que je ne trouve pas en moi-même. Je ne fais pas le bien que je veux ; et le mal que je ne veux pas, je le fais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui l'opère, c'est réellement le péché, qui réside en moi. Je rencontre donc la loi quand je veux faire le bien ; car le mal s'attache à moi. Je me complais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui s'élève contre la loi de mon âme, et qui me

concupiscentiam nesciebam, nisi Lex diceret, non concupiscens. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine Lege enim peccatum mortuum erat. Ego autem vivebam aliquando sine Lege ; sed, ubi venit mandatum, peccatum revixit. Ego autem mortuus sum, et inventum est mihi mandatum quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem. Peccatum enim, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit. Itaque Lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. Quod ergo bonum est, nihil mors est ? Absit. Sed ut peccatum appareat peccatum, per bonum mihi operatum est mortem ; ut fiat supra modum peccata peccatum per mandatum. Scimus enim quia Lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venditatus sub peccato. Quod enim operor, ignoro [al. non intelligo]. Non enim quod volo, hoc ago ; sed quod odi, illud facio. Si autem quod nolo, hoc facio, consentio legi, quia bona est. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum. Scio enim quod non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Velle enim adjacet mihi ; perficere autem bonum non invenio. Non enim quod volo, facio ho-